

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre
2016**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2016.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON, N. GUINAND, Fleur DE NEVE.

Conseillers excusés : Laurent DUPAIN, donne pouvoir à Nicolas DUPERRET,

Conseillers absents :, Denis GENOUD

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion des Conseils Municipaux du 06 juillet 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

Administration

2/ Election des membres des commissions intercommunales - délibération

Monsieur DUPAIN ne souhaite plus participer aux travaux de la commission économie. Il propose de prendre la place de Monsieur PETTITT au sein de la commission aménagement du territoire. Monsieur PETTITT Donne son accord.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la nouvelle répartition des Conseillers Municipaux au sein des différentes commissions intercommunales selon le tableau ci-dessous

Commission	Titulaire		Suppléant	
	Actuellement	Nouveau	Actuellement	Nouveau
Economie-formation- tourisme	Laurent DUPAIN	Richard PETTITT	Nicolas DUPERRET, Denis GENOUD	Idem
Eau et assainissement	Claude GERNIGON	Idem	Denis BERNAZ	Idem
Equipement -sport - culture -scolaire	Jean COUTURIER	Idem	Fabien CHAGNOUX	Idem
Transport et mobilité	Corinne FAVRE	Idem	Denis GENOUD	Idem

Aménagement du territoire - habitat	Richard PETTIT	Laurent DUPAIN	Elisabeth BOYMOND	Idem
Social sénior petite enfance	Dominique ROULLET	Idem	Fleur DE NEVE	Idem
Environnement développement durable déchet energie	Nicolas GUINAND	Idem	François VULLIET	Idem
Finances ressources humaines mutualisation	Fabien CHAGNOUX	Idem	François VULLIET	Idem
Relation transfrontalière	Richard PETTIT	Idem		

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité**

VOTE La nouvelle répartition des élus au sein des commissions intercommunales.

RESSOURCES HUMAINES

3/ Présentation du projet de modernisation du régime indemnitaire des agents

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation du régime indemnitaire des agents.

Il précise que le régime en place doit être remplacé par le futur régime dit « RIFSEEP » pour Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Celui-ci doit entrer en application à compter du 01 janvier 2017.

Il sera composé d'une part fixe, l'IFSE, qui synthétisera une partie des régimes indemnitaires actuels. Le Conseil peut également choisir d'y ajouter un Complément. Celui-ci est facultatif et doit permettre de valoriser les agents en fonction de leur engagement au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire présente la situation financière du régime actuelle ainsi qu' une proposition d'adaptation du RIFSEEP aux agents.

Une réunion de travail sera organisée le jeudi 29 septembre pour permettre de travailler sur cette évolution.

Le Conseil devra se prononcer en décembre sur la mise en place, ou non, du complément d'indemnité ainsi que sur son montant maximal.

4/Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'Eglise

Avant d'aborder ce point, M. François VULLIET quitte la salle du Conseil municipal et annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

M. le Maire rappelle qu'une indemnité de gardiennage est versée annuellement à la personne se chargeant de la surveillance, de l'ouverture et de l'entretien de l'église. Depuis de nombreuses années il s'agit de M. Joseph VULLIET. Il convient de délibérer chaque année pour l'attribution de cette indemnité qui se monte, en 2016, à 474,22 €.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ATTRIBUE une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 474,22 € à M. Joseph VULLIET

Au terme du vote, Monsieur VULLIET réintègre le Conseil.

5/ Détermination du devenir du local communal au sein du projet de l'OPAC sur la route du Be D'Le – Délibération

Suite à la décision de ne pas poursuivre le projet d'Auberge Communale, le Conseil doit se prononcer sur le devenir de cet espace.

Monsieur le Maire explique que des échanges ont eu lieu avec les architectes de Haute-Savoie Habitat. Il ressort de ces échanges que la Commune pourrait récupérer 2 appartements au sein de cet espace. L'un de ces appartements pourrait être aménagé afin de permettre à une personne en perte d'autonomie d'y vivre décemment et ainsi de demeurer au cœur du village.

D'un point de vue financier, Monsieur le Maire explique que l'opération coûterait soit 236.000€ soit 325.000€ selon que l'OPAC livre les appartements aménagés ou non.

Ces sommes importantes ont conduit Haute-Savoie habitat à proposer la solution suivante : Le bailleur conserverait les deux appartements en les ajoutant à son parc. La Mairie resterait en mesure de décider des personnes susceptibles d'occuper ces logements mais le revenu des loyers serait perçu par Haute-Savoie Habitat.

Monsieur CHAGNOUX interpelle Monsieur le Maire en demandant à ce que la Commune fasse l'effort d'acheter ces appartements. Par ailleurs il évoque les difficultés pour des personnes en perte d'autonomie à demeurer au chef-lieu en raison du manque de services de proximité. Il avance qu'il serait préférable de favoriser l'accueil de ces populations au Petit-Chable.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins une voix,**

Décide, De Laisser l'OPAC récupérer l'espace afin de les aménager en appartements sociaux.

Précise, que les appartements ne devront pas faire l'objet d'aménagement spécifique pour les personnes à mobilité réduite

URBANISME

6/ Suivi de la procédure de révision du POS

Monsieur DUPAIN fait état de l'avancé du dossier de révision du POS.

Suite à l'arrêté de projet par le Conseil Municipal en Juillet dernier, le projet a été transmis à toutes les personnes publiques associées.

La CCG a d'ores et déjà émis un avis favorable sur ce projet et celui-ci va être présenté lors du prochain Bureau des Maire fin septembre.

La Commune attend maintenant le retour de toutes les PPA et pourra ensuite lancer la procédure d'enquête publique obligatoire.

7/ Suivi de la procédure d'aménagement foncier

Monsieur DUPAIN présente au conseil l'avancé de la procédure d'aménagement foncier. Les agriculteurs exploitant ont réussi à se mettre d'accord pour proposer un projet de valorisation des parcelles concerné par le remembrement.

Le Conseil tient à saluer la bonne volonté des agriculteurs qui ont travaillé de concert pour parvenir à ce résultat unanime.

Le projet va maintenant être présenté à la population dans le cadre d'une consultation qui devrait avoir lieu courant novembre.

DIVERS

6/ Compte-rendu des commissions communales

Travaux

Monsieur GERNIGON rend compte de son action.

La Commune de Présilly va bénéficier de subventions dans le cadre de la nomination du territoire comme Territoire à énergie positive et à croissance verte.

Ces subventions couvrent l'achat du véhicule électrique des services techniques pour 8'000€ ainsi que le remplacement des ouvrants de la Mairie pour un montant de 9'500€.

Monsieur GERNIGON informe également le Conseil que le broyage du bord des routes a commencé et devrait durer environ deux semaines.

A l'approche du mois d'octobre la Mairie va à nouveau être décoré pour participer à l'opération « octobre rose ». Les éclairages de la Mairie seront opérationnels pour illuminer la Mairie pendant la nuit.

Monsieur GERNIGON informe enfin le Conseil que l'accès de la Mairie a été refait. Ces travaux permettent désormais à des personnes à mobilité réduite d'ouvrir plus facilement la porte de la Mairie.

Par ailleurs ces travaux vont faciliter le travail des services techniques et mettre un terme aux infiltrations d'eau constatées dans la cave de la Mairie.

7/ Compte-rendu des commissions intercommunales

Monsieur CHAGNOUX présente la situation du SIVU à la rentrée 2016.

Pour cette année deux postes d'ATSEM ont été ouverts pour faire face aux nouveaux besoins de l'école. Aujourd'hui ce sont 15 classes qui sont ouvertes dont 6 en maternelle.

Pour faire face à l'afflux de nouveau enfants, un algeco a dû être installé. Des retours négatifs sont à ce titre remontés sur cette installation concernant l'isolation et la sonorisation.

Au final ce sont 391 élèves qui font leur rentrée cette année. Le projet d'extension de l'école doit permettre d'amener la capacité de l'établissement à 450.

8/ Divers

Madame Favre interpelle le Conseil sur le fait qu'elle n'a plus beaucoup de photos de la Commune afin d'agrémenter le Bulletin Municipal. Elle demande donc la participation de tous les Conseillers pour lui fournir de belles images de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47

Le Maire,

Nicolas DUPERRET